

Formation initiale et recyclage CACES® R.482 – Engins de chantier – Catégories A à G R482

Débutant ou conducteur expérimenté, développez, consolidez ou actualisez vos compétences pour conduire les engins de chantier en toute sécurité. La formation initiale ou le recyclage CACES® R.482 vous prépare aux épreuves théoriques et pratiques de la catégorie visée, grâce à un parcours adapté à votre niveau et à votre expérience.

Présentiel - Synchrone

Objectifs

Préparer efficacement les participants à l'obtention ou au renouvellement du CACES® R.482 pour la ou les catégories d'engins de chantier visées.

Proposer un parcours adapté au niveau de chaque conducteur, qu'il soit débutant, peu expérimenté ou déjà titulaire d'un CACES® nécessitant une actualisation de ses compétences.

Sécuriser les pratiques professionnelles afin de réduire les risques d'accident, de collision, de renversement, de chute de charge et de détérioration du matériel.

Permettre aux entreprises de disposer de conducteurs formés et évalués, dans le cadre de leur démarche de prévention et préalablement à la délivrance d'une autorisation de conduite.

Améliorer la maîtrise des engins et l'efficacité des opérations sur chantier, grâce à une conduite adaptée au matériel, au terrain et à l'environnement de travail.

Actualiser les connaissances réglementaires, techniques et pratiques des conducteurs expérimentés, tout en corrigeant les éventuelles mauvaises habitudes de conduite.

Développer l'employabilité et la polyvalence des participants en leur permettant de faire reconnaître leurs compétences sur une ou plusieurs catégories d'engins de chantier.

Les + métier

Formation initiale ou recyclage CACES® R.482 à Lyon : développez vos compétences, préparez-vous aux tests et conduisez les engins de chantier en sécurité.



Public Visé

Conducteurs débutants, peu expérimentés ou confirmés amenés à utiliser des engins de chantier relevant de la recommandation CACES® R.482. La formation s'adresse également aux titulaires d'un CACES® souhaitant renouveler leur certificat, obtenir une catégorie complémentaire ou reprendre la conduite après une interruption. Le parcours initial ou recyclage est adapté à l'expérience du participant et à la catégorie d'engin visée.



Pré Requis

Être amené à conduire un ou plusieurs engins de chantier relevant de la ou des catégories CACES® R.482 visées.

Être âgé de 18 ans minimum ou, pour un candidat mineur, satisfaire aux dispositions réglementaires spécifiques applicables aux jeunes travailleurs. La recommandation R.482B précise qu'un conducteur mineur peut passer le CACES® lorsque ces conditions particulières sont respectées.

Présenter une attestation en cours de validité d'absence de contre-indications médicales à la conduite des équipements concernés. Un avis d'aptitude médicale délivré avant le 1er octobre 2025 tient lieu de cette attestation pendant cinq ans à compter de sa date de délivrance.

Comprendre le français oral et les consignes de sécurité. Le test théorique est obligatoirement rédigé en français. En cas de difficulté de lecture, les questions peuvent être énoncées à voix haute, en français.

Pour une formation initiale : aucun CACES® antérieur n'est exigé. Aucune expérience préalable de conduite n'est obligatoire ; la durée et le contenu de la formation sont adaptés au niveau du candidat, à son expérience et à la complexité de l'engin concerné.

Pour un recyclage : être titulaire ou avoir été titulaire d'un CACES® R.482 correspondant à la catégorie visée, fournir une copie du certificat et justifier d'une pratique suffisante de l'engin concerné.

Se présenter avec les équipements de protection individuelle requis, notamment chaussures de sécurité, vêtement haute visibilité, casque et autres EPI définis selon la catégorie d'engin et le site de formation.

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : R482-20260814



SARL EVINCEL au Capital de 13 000 €

3 Rue Jean et Etienne Guignardat 69680 CHASSIEU - Bureau : 04 78 22 58 98 - E-mail : contact@evincel.fr - Site web : www.evincel.fr
Déclaration d'organisme de formation enregistrée sous le numéro 82 69 12850 69 auprès du préfet de région Rhône-Alpes
SIRET : 79338142700046 - Code NAF : 8559A - N° de TVA : FR 03 793381427

Objectifs pédagogiques et d'évaluation

Identifier les responsabilités du conducteur, les obligations réglementaires et les conditions nécessaires à la conduite en sécurité d'un engin de chantier.

Reconnaître les caractéristiques, les composants, les équipements et les dispositifs de sécurité des engins relevant de la catégorie R.482 concernée.

Repérer les risques liés à l'utilisation des engins de chantier, notamment ceux associés à la stabilité, aux déplacements, aux réseaux, au terrain, à la visibilité, à la circulation et à la coactivité.

Réaliser les vérifications de prise de poste, contrôler l'état général de l'engin, détecter les anomalies et appliquer la procédure appropriée en cas de dysfonctionnement.

Conduire, circuler et manœuvrer l'engin en sécurité, en tenant compte de ses caractéristiques, de l'environnement de travail et des instructions du constructeur.

Effectuer les opérations correspondant à la catégorie d'engin concernée, telles que le terrassement, le chargement, la manutention, le compactage, le levage ou le déplacement de charges, selon les équipements utilisés.

Réaliser les opérations de fin de poste et mobiliser les connaissances théoriques et pratiques requises pour se présenter aux épreuves du CACES® R.482 de la ou des catégories visées.

Parcours pédagogique

1. Connaissances générales et réglementation

- Rôles et responsabilités du constructeur, de l'employeur, du conducteur et des différents intervenants.
- Conditions de délivrance de l'autorisation de conduite.
- Rôle, limites et durée de validité du CACES® R.482.
- Consignes de sécurité, droit d'alerte et situations nécessitant l'arrêt de l'engin.
- Identification de la catégorie d'engin concernée et de ses conditions d'utilisation.

Le CACES® constitue une évaluation des connaissances théoriques et du savoir-faire pratique ; il ne remplace pas l'autorisation de conduite délivrée par l'employeur.

2. Technologie et caractéristiques des engins

- Identification des principaux types d'engins de chantier et de leurs usages.
- Principaux composants, mécanismes, équipements interchangeables et accessoires.
- Organes de commande, indicateurs, dispositifs de sécurité et aides à la conduite.
- Lecture et utilisation de la notice du constructeur.
- Principes de fonctionnement des circuits hydrauliques, électriques et mécaniques utiles au conducteur.
- Principes de stabilité, centre de gravité et risques de renversement.
- Influence de la charge, de la pente, de la vitesse, du terrain et des équipements.
- Risques liés aux angles morts, aux déplacements, aux manœuvres et à la coactivité.
- Présence de piétons, d'autres engins, d'obstacles, de fouilles et de réseaux.
- Risques liés au bruit, aux vibrations, aux émissions, aux conditions climatiques et à la visibilité.
- Règles de circulation, signalisation et distances de sécurité.

3. Stabilité et risques liés à l'utilisation

- Vérification des documents de l'engin et des consignes applicables.
- Contrôle visuel de l'état général de l'engin.
- Vérification des niveaux, pneumatiques ou chenilles, équipements et dispositifs de sécurité.
- Réglage du poste de conduite et utilisation des moyens d'accès.
- Mise en route, essais de fonctionnement et contrôle des dispositifs d'alerte.
- Détection, signalement et traitement des anomalies selon les consignes établies.

4. Conduite et manœuvres pratiques

- Circulation en marche avant et arrière, sur différents sols et configurations.
 - Adaptation de la vitesse, de la trajectoire et du positionnement de l'engin.
 - Franchissement de pentes, rampes, dévers et passages étroits, lorsque cela est applicable.
 - Réalisation des manœuvres et opérations propres à la catégorie visée.
 - Travail à proximité d'obstacles, de piétons, d'autres engins ou de réseaux.
 - Utilisation des équipements et accessoires autorisés.
 - Application des gestes de commandement et des règles de communication sur chantier.
- Les exercices sont adaptés aux catégories prévues par la recommandation R.482 : A, B1, B2, B3, C1, C2, C3, D, E, F ou G.6. Opérations spécifiques selon la catégorie
- Selon l'engin concerné, les exercices peuvent comprendre :
- terrassement, creusement, chargement ou déchargement ;
 - nivellement, réglage ou compactage ;
 - transport et déversement de matériaux ;
 - manutention de charges ;
 - utilisation d'un chariot tout-terrain ;
 - conduite hors production ;
 - chargement et déchargement sur porte-engins ;
 - conduite au moyen d'une télécommande, lorsque cette option est prévue.

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : R482-20260814

La recommandation R.482 prévoit notamment des options relatives à la télécommande et au chargement ou déchargement sur porte-engins selon la catégorie concernée.7. Fin de poste et évaluation CACES®

- Stationnement de l'engin dans une zone appropriée.
- Mise en sécurité, arrêt et consignation selon les instructions du constructeur.
- Réalisation des opérations d'entretien journalier relevant du conducteur.
- Signalement des anomalies constatées.
- Évaluation formative des connaissances et des savoir-faire.
- Passage des épreuves théorique et pratique du CACES® R.482 pour chaque catégorie visée.

Le CACES® est délivré par un organisme testeur certifié après réussite aux épreuves théoriques et pratiques correspondantes. Sa durée de validité est de **10 ans** pour les engins de chantier R.482.

Méthodes pédagogiques

La formation repose sur une **pédagogie active, progressive et individualisée**, adaptée au niveau d'expérience du participant, à la catégorie d'engin concernée et aux résultats du positionnement préalable.

Les méthodes pédagogiques mises en œuvre comprennent :

- **Apports théoriques interactifs** portant sur la réglementation, les responsabilités, la technologie des engins, les règles de stabilité, les risques liés à l'environnement de travail et les principes de conduite en sécurité.
- **Méthode interrogative**, fondée sur des échanges, des questionnements et l'analyse de l'expérience professionnelle des participants afin de vérifier les connaissances et de favoriser leur implication.
- **Méthode démonstrative**, avec présentation et explication par le formateur des vérifications, des réglages, des gestes professionnels, des manœuvres et des procédures de mise en sécurité.
- **Méthode active et expérientielle**, par la réalisation d'exercices pratiques, de manœuvres et de mises en situation professionnelles sur les engins représentatifs de la catégorie visée.
- **Progression pédagogique individualisée**, allant des opérations simples vers les situations plus complexes, en tenant compte du niveau initial et du rythme d'apprentissage de chaque participant.
- **Études de cas et analyses de situations à risques**, portant notamment sur la circulation, la coactivité, les réseaux, la stabilité des sols, les angles morts, les renversements et les opérations particulières propres à l'engin.
- **Évaluations formatives régulières**, accompagnées de corrections, de débriefings et de conseils personnalisés afin d'identifier les acquis, de corriger les erreurs et de préparer le participant aux épreuves théoriques et pratiques du CACES® R.482.

En formation initiale :

La pédagogie privilégie une acquisition progressive des connaissances et des savoir-faire, avec des démonstrations détaillées, des exercices guidés, des répétitions et un accompagnement renforcé jusqu'à l'autonomie.

En recyclage :

La pédagogie s'appuie sur l'expérience du conducteur, l'actualisation des connaissances, l'analyse des pratiques, l'identification des mauvaises habitudes et la réalisation d'exercices ciblés permettant de consolider ou de corriger les compétences.

Modalités de suivi

La présence et l'assiduité des participants sont contrôlées par **émargement individuel, sur support papier ou électronique, par demi-journée**, complété par le contrôle de présence effectué par le formateur.

Moyens pédagogiques

Les moyens pédagogiques sont adaptés au niveau des participants, au parcours suivi — formation initiale ou recyclage — ainsi qu'à la ou aux catégories d'engins de chantier concernées.

La formation s'appuie notamment sur :

- une **salle de formation équipée**, permettant les apports théoriques dans de bonnes conditions ;
- un **ordinateur et un vidéoprojecteur ou écran de diffusion** pour la présentation des contenus, illustrations, vidéos et situations professionnelles ;
- des **supports pédagogiques numériques ou imprimés**, remis ou mis à disposition des participants ;
- la documentation technique et réglementaire utile : **recommandation CACES® R.482, notices des constructeurs, règles de circulation, consignes de sécurité et fiches de vérification ;**
- des **questionnaires, exercices théoriques, études de cas et supports d'évaluation formative ;**
- un ou plusieurs **engins représentatifs de chaque catégorie visée**, conformes et équipés de leurs dispositifs de sécurité ;
- une **aire d'évolution adaptée, sécurisée et balisée**, permettant de réaliser les exercices de circulation, de conduite et de manœuvre ;
- les équipements, accessoires, charges et matériels nécessaires aux exercices pratiques correspondant à la catégorie concernée ;
- des **grilles individuelles de suivi et d'évaluation des compétences**, utilisées pendant les mises en situation pratiques ;
- les équipements nécessaires aux éventuelles épreuves complémentaires, notamment la télécommande ou le porte-engins, lorsqu'une option est prévue.

Les exercices sont réalisés sur des matériels et dans des situations représentatives des activités professionnelles afin de permettre l'acquisition, l'actualisation et l'évaluation des compétences nécessaires à la conduite en sécurité. Adaptation à la formation initiale

En formation initiale, les moyens sont mobilisés selon une progression allant de la découverte de l'engin et de ses commandes jusqu'à la réalisation autonome des manœuvres correspondant à la catégorie visée. Adaptation au recyclage

En recyclage, les moyens sont utilisés pour évaluer les pratiques existantes, actualiser les connaissances, corriger les écarts de conduite et perfectionner les manœuvres avant les épreuves du CACES® R.482.

Un **positionnement préalable** permet d'identifier le niveau de connaissances, l'expérience de conduite et les besoins du participant afin d'adapter le parcours en formation initiale ou en recyclage. La progression pédagogique est suivie tout au long de la formation au moyen d'une **grille individuelle de suivi des compétences** renseignée par le formateur. Elle prend notamment en compte la maîtrise des vérifications de prise de poste, l'application des règles de sécurité, la conduite, les manœuvres, les opérations propres à la catégorie d'engin concernée et la mise en sécurité en fin de poste.

Des **bilans intermédiaires et des échanges individualisés** permettent d'identifier les acquis, les difficultés rencontrées, les écarts de pratique et les actions correctives nécessaires avant la présentation aux épreuves du CACES®.

À l'issue du parcours, sont établis ou remis :

- un certificat de réalisation ou une attestation de formation ;
- un bilan individuel des acquis ;
- les résultats aux épreuves théorique et pratique ;
- en cas de réussite, le CACES® R.482 correspondant à chaque catégorie validée ;
- en cas de non-réussite, une information sur les compétences non validées et les éventuels besoins de formation complémentaire.

Les documents relatifs au suivi de la formation et aux résultats sont conservés par l'organisme conformément à ses procédures de traçabilité.

Qualification Intervenant·e·s

Formation animée par un formateur spécialisé et expérimenté dans la conduite en sécurité des engins de chantier, maîtrisant la technologie des équipements, la réglementation, la recommandation CACES® R.482 et la prévention des risques professionnels. Son intervention est adaptée au parcours initial ou recyclage et à la catégorie d'engin visée. Les tests sont réalisés sous la responsabilité d'un organisme testeur certifié, par un testeur CACES® qualifié. Le testeur pratique n'a pas participé à la formation préparatoire des candidats concernés.

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : R482-20260814



SARL EVINCEL au Capital de 13 000 €

3 Rue Jean et Etienne Guignardat 69680 CHASSIEU - Bureau : 04 78 22 58 98 - E-mail : contact@evincel.fr - Site web : www.evincel.fr
Déclaration d'organisme de formation enregistrée sous le numéro 82 69 12850 69 auprès du préfet de région Rhône-Alpes
SIRET : 79338142700046 - Code NAF : 8559A - N° de TVA : FR 03 793381427



Méthodes et modalités d'évaluation

Un **positionnement préalable** permet d'identifier l'expérience du participant, ses connaissances et son niveau de maîtrise de la ou des catégories d'engins concernées afin de l'orienter vers un parcours initial ou recyclage.

Les acquis sont évalués tout au long de la formation au moyen de questionnements, d'exercices, d'études de situations professionnelles, d'observations en conduite et de mises en situation pratiques.

En fin de formation, le candidat est soumis aux épreuves du CACES® R.482 correspondant à la ou aux catégories visées :

- **épreuve théorique**, sous forme de questionnaire portant sur les connaissances nécessaires à la conduite en sécurité des engins de chantier ;
- **épreuve pratique**, réalisée sur un engin représentatif de la catégorie concernée, comprenant notamment la prise de poste, les vérifications, la conduite, les manœuvres, les opérations propres à la catégorie, la fin de poste et la maintenance journalière.

Les tests sont réalisés conformément à la recommandation Cnam R.482B par un testeur qualifié rattaché à un organisme testeur certifié CACES®. Le testeur chargé de l'épreuve pratique est distinct du formateur et ne doit pas avoir participé à la formation des candidats concernés. Les épreuves pratiques sont réalisées en situation réelle ; aucune simulation n'est admise. Conditions de réussite

Pour obtenir le CACES® R.482, le candidat doit réussir l'**épreuve théorique et l'épreuve pratique**.

Épreuve théorique :

- obtenir une note minimale de **70/100** à l'ensemble du test ;
- obtenir au moins la moyenne dans chacun des thèmes évalués.

Épreuve pratique, pour chaque catégorie visée :

- obtenir une note minimale de **70/100** à l'ensemble du test ;
- obtenir au moins la moyenne dans chacun des thèmes évalués ;
- obtenir une note supérieure à zéro pour chaque point d'évaluation ;
- ne commettre aucune faute correspondant à un critère éliminatoire de sécurité.

Pour les éventuelles options « télécommande » ou « chargement-déchargement sur porte-engins », les épreuves complémentaires sont évaluées sur 50 points, avec un minimum de **35/50**, la moyenne dans chaque thème et une note supérieure à zéro à chaque point d'évaluation. Validation de la formation

En cas de réussite aux épreuves théoriques et pratiques, l'organisme testeur certifié délivre le **CACES® R.482**

correspondant à chaque catégorie validée.

En cas d'échec, une attestation précise les compétences validées et non validées ainsi que les besoins de formation complémentaires. Lorsque le candidat échoue uniquement à l'une des deux parties du test, il conserve pendant **12 mois** le bénéfice de la partie réussie, sous réserve de poursuivre la démarche auprès du même organisme testeur certifié.

Moyens à mettre en oeuvre

pas de formation en intra.

Modalités d'accessibilité handicap

Formation accessible aux personnes en situation de handicap sous réserve d'une étude préalable des besoins, des possibilités d'adaptation et de leur compatibilité avec la conduite en sécurité de l'engin concerné. Le participant ou son employeur est invité à contacter le référent handicap

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : R482-20260814



SARL EVINCEL au Capital de 13 000 €

3 Rue Jean et Etienne Guignardat 69680 CHASSIEU - Bureau : 04 78 22 58 98 - E-mail : contact@evincel.fr - Site web : www.evincel.fr
Déclaration d'organisme de formation enregistrée sous le numéro 82 69 12850 69 auprès du préfet de région Rhône-Alpes
SIRET : 79338142700046 - Code NAF : 8559A - N° de TVA : FR 03 793381427

EVINCEL dès l'inscription. Des adaptations pédagogiques, organisationnelles ou matérielles peuvent être étudiées. La réalisation des exercices pratiques et des tests CACES® reste conditionnée au respect des exigences de sécurité et des conditions médicales applicables à la conduite.

Sanction formation

Délivrance du Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité — CACES® R.482



Durée

21.00 Heures **3** Jours 1 à 6 participants

Effectif



Contactez-nous !

Le service Formation
Responsable pédagogique

Tél. : 0478225898
Mail : contact@evincel.fr

Formation éligible au CPF. Vous pouvez vous inscrire sur Mon Compte Formation : voir descriptif détaillé ci-dessous

Descriptif détaillé RNCP / RS - France Compétences

Certificateur : INSTITUT NATIONAL RECHERCHE SECURITE - Validité certification : Date enregistrement 31/01/2025 | fin validité : 31/01/2030
A : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 482 catégorie A : Engins compacts - RS 7040
B1 : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 482 catégorie B1 : Engins d'extraction à déplacement séquentiel - RS 7041
B2 : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 482 catégorie B2 : Engins de sondage/forage à déplacement séquentiel - RS 7042
B3 : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 482 catégorie B3 : Engins rail-route à déplacement séquentiel - RS 7043
C1 : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 482 catégorie C1 : Engins de chargement à déplacement alternatif - RS 7044
C2 : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 482 catégorie C2 : Engins de réglage à déplacement alternatif - RS 7045
C3 : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 482 catégorie C3 : Engins de nivellement à déplacement alternatif - RS 7046
D : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 482 catégorie D : Engins de compactage - RS 7047
E : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 482 catégorie E : Engins de transport - RS 7048
F : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 482 catégorie F : Chariots de manutention tout-terrain - RS 7049
G : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 482 catégorie G : Conduite hors production des engins - RS 7023



EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : R482-20260814



SARL EVINCEL au Capital de 13 000 €

3 Rue Jean et Etienne Guignardat 69680 CHASSIEU - Bureau : 04 78 22 58 98 - E-mail : contact@evincel.fr - Site web : www.evincel.fr
Déclaration d'organisme de formation enregistrée sous le numéro 82 69 12850 69 auprès du préfet de région Rhône-Alpes
SIRET : 79338142700046 - Code NAF : 8559A - N° de TVA : FR 03 793381427